



Chorus : une mise en place chaotique !

Lorsque l'on cherche la définition de Chorus dans le dictionnaire, on y apprend que c'est l'ensemble des harmonies qui forment le thème d'un morceau de musique... On serait tenté de dire que c'est aujourd'hui une définition assez logique à l'écoute des différentes interventions médiatiques sur l'application Chorus qui se met en place dans nos services...

En effet, dans une belle unanimité, les médias dénoncent aujourd'hui les dysfonctionnements de l'application Chorus. Coût de l'application, problème dans le paiement des factures de certains ministères ; autant d'éléments qui font aujourd'hui les grands titres des médias...

Pour autant, résumer Chorus à ce point serait extrêmement réducteur ; le projet de cette application est bien plus large, car il s'agit de gérer la dépense, les immobilisations, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'Etat... Chorus est donc le coeur de l'architecture financière de l'Etat et son pilotage a été confié à l'Agence pour l'Informatique de l'Etat. Il s'agit donc d'une mission interministérielle bouleversant complètement les procédures et les rôles des différents intervenants dans la gestion de l'Etat.

On aurait pu s'imaginer que face à un projet d'une telle importance, celui-ci soit confié aux informaticiens du secteur public qui connaissent parfaitement les procédures, les besoins, les impacts d'une telle réforme... tel n'a pas été le choix fait à l'époque, la direction préférant faire le choix d'une externalisation du développement en choisissant un progiciel de gestion intégré, c'est à dire un logiciel disponible sur le marché qui propose des modules informatiques par domaine fonctionnel, "prêts à l'emploi" et adaptables à l'organisation... sauf que gérer des entreprises, même de taille importante, n'équivaut pas à gérer l'Etat français, sa structure, ses règles, ses spécificités...

Pour la CGT, les difficultés actuelles de l'application ne sont pas une nouveauté. Dès les premiers déploiements dans le service des domaines, les premières difficultés pratiques avaient été indiquées, à la mise en place dans les premiers services dépenses ; nous avons noté des problèmes et demandé la mise en place d'un comité de suivi sur les difficultés techniques... Cette demande avait été acceptée... Un an après, la direction n'a toujours pas pris la peine de le réunir !

Pour autant et alors même que l'application n'est toujours pas complètement stabilisée, la direction poursuit son déploiement et continue à mettre en place les structures qui vont la gérer ... suppression de services de dépenses dans les départements, mise en place des CSP pour tous les ministères et en particulier au sein de la DGFIP, avec des conséquences importantes pour les personnels...

Si Chorus n'est que dans une phase de mise en place et qu'on sait que naturellement des difficultés se manifesteront, on ne peut être qu'inquiet à la lumière des précédents en matière informatique. Ainsi Copernic, Hélios sont autant de grands projets informatiques dont la mise en place s'est avérée plus que chaotique... mais surtout autant de projets qui n'ont toujours pas complètement abouti et dont l'utilisation n'est soit pas optimale, soit pas fiable, soit les deux !

Pour la CGT, c'est bien les choix des directions, des gouvernements obnubilés par la réduction des effectifs qui conduisent à ne pas faire appel aux compétences des informaticiens de la DGFIP, qui connaissent suffisamment les contraintes liées à nos missions pour y répondre. Il est donc temps de réinternaliser l'ensemble du développement des applications au sein de la DGFIP!

Montreuil, le 3 juin 2010

Filière gestion fiscale, 263 rue de Paris - case 450 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01.48.18.80.16 Fax : 01.48.70.71.63 - site : <http://www.snadgi.cgt.fr> - mail : snadgi-cgt.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Filière gestion publique, 263 rue de Paris - case 451 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01.48.18.81.56 Fax : 01.48.51.99.65 - site : www.tresor.cgt.fr - mail : tresor@cgt.fr